

Ma femme a deconné et je souhaite un éclaircissement

Par **beno49**, le 23/03/2006 à 12:31

[b:2ia21cu5]PARDON EN PARCOURANT LE FORUM JE M'APERÇOIS QUE MA QUESTION N'A RIEN A FAIRE LA[/b:2ia21cu5]

Voilà pour resumé.

ma femme a quitté le domicile en avril 2005 en pleine depression.elle est suivit pour tous ses problèmes par un psy(elle est revenu en septembre)

En juillet, aout et septembre , elle a déconné sévère sur le plan financier, credit, depenses sans compter et plus grave elle a pris des cheque a la propriétaire(une grand mère) de son logement. Bien sur elle les a utilisé en les mettant sur son compte.

Avant hier un cheque tombe sur son compte de 600 euros (caution) et je trouve ça bizarre. Je prend contacte avec la propriétaire puis la belle fille.

Elle m'explique ce qui c'est passé, car mon épouse m'avait caché ça aussi.

J'ai fait en sorte que le cheque soit encaissé et j'ai demandé a la belle fille de me faire le point sur la situation afin de rembourser.

J'ai plusieurs questions.

[b:2ia21cu5]La belle fille qui gere l'histoire me dit avoir porté plainte debut octobre ,nous n'avons eu aucune nouvelle de la police depuis ce temps 5 mois. Est ce normal que ce soit si long et peuvent ils aller l'arretersur son lieu de travail?[/b:2ia21cu5]

(j'ai un doute sur la plainte car la fammille n'est pas très clair sur les depense de la grand mère).

[b:2ia21cu5]Si nous payons que risque mon épouse? (car entre les dettes a régler et nos trois enfants je pourrais plus faire face).[/b:2ia21cu5]

(Pour resumé .

aout juillet septembre : credit et dépense sans compter

octobre visite chez le banquier , pour regler les dettes et faire un emprunt pour solder certains crédits.

novembre : elle fait une première tentative de suicide

jusqu'au 1er janvier arret de travail.

15 janvier 2eme tentatives de suicide et arret jusqu' au 24 fevrier.

et la fin mars cette histoire de vol. aujourd'hui elle est suivi pour tous ses problèmes, mais le passé la retrappe)

Je suis donc inquiet pour mes enfants , car la séparation+ les tentatives de suicides ça fait

beaucoup, alors en plus si elle va en prison?

Merci pour vos réponses

Par **germier**, le **23/03/2006** à **15:54**

je te conseille de consulter un avocat

Par **beno49**, le **23/03/2006** à **17:06**

Tu pense sique ça peut aller loin au niveau pénale.

Par **jeeecy**, le **23/03/2006** à **19:24**

si personne ne porte plainte et que le procureur n'est pas informé de ça-ela, il n'y aura pas de suites pénales...

Par **germier**, le **23/03/2006** à **21:25**

personnellement je sauverai les meubles, ou ce qu'il en reste ,restera

Par **Olivier**, le **23/03/2006** à **21:29**

Bon pour ce qui est des problèmes pénaux j'avoue ne pas pouvoir être d'une grande aide. Toutefois en tant que futur notaire et donc à ce titre soucieux de la protection des familles, je souhaite de donner quelques conseils :

il est important que tu protèges ta famille. A ce titre, il serait très important que tu consultes rapidement un avocat afin d'obtenir une autorisation judiciaire limitant les pouvoirs de disposition de ton conjoint. En effet toutes les opérations réalisées par ton épouse sont des opérations engageant la communauté et donc mettant en péril l'équilibre de votre famille. Pour éviter que ce genre de soucis ne perdure et que ton épouse continue de dilapider les biens communs, n'hésite plus et fais là interdire d'actes sur les biens communs, il en va de l'intérêt de ta famille.

Si les difficultés financières sont vraiment trop importantes, n'hésitez peut être pas non plus à envisager une procédure de rétablissement personnel tel que prévue par la loi Borloo. Parles en à ton avocat.

Pour le côté pénal, désolé ce n'est pas vraiment mon rayon

Par **beno49**, le **24/03/2006** à **08:15**

Vous parait il normal que 5 mois après mon epouse n'est toujours pas était auditionnée.
Dois je voir un avocat avant qu'elle le soit ou dois en voir un maintenant.
merci

Par **beno49**, le **26/03/2006** à **13:34**

Merci pour les réponses et ceux qui ont un avis n'hesitez pas les nuits pour moi sont dures.

Et j'ai peur pour l'avenir
:cry:

Image not found or type unknown

Par **germier**, le **26/03/2006** à **21:14**

pourquoi veux tu que ta femme soit arrêtée ?
d'apeès ce quu indique elle fait des dettes inconsidérées mais qui sont honorées
Il me semble que le mieux serait de la faire mettre sous curattelle ou tutelle

Par **beno49**, le **26/03/2006** à **22:09**

C'est par rapport au cheque qu'elle a volé.
Elle n'est pas sous curatel, car avec son PSY et ses Hosptalisations, elle a bien maitrissé
cette fièvre acheteuse.
C'est vrai que l'été dernier elle a vraiment disjoncté. Même les cheques ,elle les a encaissé
sur son compte. Elle a tout fait avec inconscience.!!
J'espère simplement que ça n'ira pas trop loin pour elle au niveau judiciaire et surtout pour les
enfants et moi.

Par **germier**, le **30/03/2006** à **09:23**

on peut espérer que ,les sommes encaissées étant restituées, il ne sera pas donné suite àux
plaintes